

Le 14 avril 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La Ville de Bayonne instaure le droit de préemption des locaux commerciaux

**Afin de soutenir les activités commerciales nécessaires au quotidien des habitants et des usagers du centre-ville, et contribuer à la régulation du marché, la Ville de Bayonne a entériné lors du conseil municipal du 5 avril 2023, la définition d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité avec l'instauration d'un droit de préemption commercial. Ce dispositif vient compléter la taxation sur les locaux commerciaux vacants instaurée depuis 2016 afin de favoriser notamment la vitalité commerciale du centre-ville.**

La vitalité des centres-villes repose en effet en grande partie sur le maintien d'un tissu commercial et d'un artisanat diversifiés et attractifs. Bayonne à travers son schéma directeur du commerce et de l'artisanat 2021-2026 mesure les enjeux et les défis de sa stratégie commerciale. Avec un taux de vacance commerciale significativement bas <sup>1</sup> (- de 2 % début 2023, ce qui représente 40 locaux commerciaux sur les 1 000 que compte Bayonne, dont près de la moitié le sont depuis moins d'un an) en comparaison à des villes équivalentes (moyenne nationale et régionale à 10 %), le cœur commerçant reste très attractif, à la fois pour les visiteurs et pour les habitants qui y trouvent une offre commerciale et artisanale variée, de proximité et essentiellement indépendante.

*« Parmi les enjeux posés dans notre schéma directeur du commerce et de l'artisanat, nous affichons clairement la volonté de maintenir et de renforcer la vitalité de nos quartiers commerçants en veillant à une diversification de l'offre. Par ce dispositif de préemption commerciale, nous souhaitons le maintien des activités du quotidien indispensables à la qualité de vie des habitants du centre-ville, la préservation des linéaires commerciaux actifs en journée pour une ville vivante et accueillante, et d'une offre de locaux abordables pour les artisans d'art. C'est pour nous un outil supplémentaire d'observation, d'anticipation et d'intervention en faveur du commerce et de l'artisanat », a rappelé Sylvie Durruty, première adjointe au maire en charge notamment du commerce et de l'attractivité territoriale, lors de la séance.*

Pour réguler le marché et soutenir les activités, la loi met à la disposition des collectivités plusieurs outils utiles pour intervenir sur ce sujet, dont la possibilité pour les Villes d'exercer un droit de préemption lors de la cession des fonds artisanaux, de commerce ou de baux

---

<sup>1</sup> À noter que la vacance commerciale diminue également dans le quartier Saint-Esprit, elle est passée de 17 % en 2016 et 6,4 % aujourd'hui.

commerciaux, ainsi que sur des terrains destinés à accueillir des commerces ou espaces de vente.

Ce droit de préemption s'appliquera à Bayonne sur une partie du cœur de ville, mais également sur la place des Gascons. La définition de ce périmètre s'appuie sur un diagnostic territorial qui pointe les enjeux et les menaces qui pèsent sur la diversité commerciale et artisanale.

### **La préemption des locaux commerciaux, mode d'emploi**

Dorénavant, le cédant d'un fonds artisanal, de commerce ou d'un bail commercial, ou d'un terrain à vocation commerciale, se trouvant dans le périmètre concerné doit établir une déclaration préalable à la commune. Cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour se porter acquéreur. Dans les deux ou trois ans suivant la préemption, l'acquisition doit être rétrocédée à un opérateur en vue d'une exploitation destinée à préserver la diversité commerciale et artisanale.

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - [presse@bayonne.fr](mailto:presse@bayonne.fr)